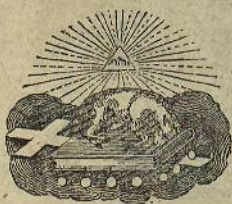


RAPPORT
SUR
L'ŒUVRE DE LA SOCIÉTÉ
DE
S^T-VINCENT-DE-PAUL,
A TOULOUSE,
PENDANT L'ANNÉE 1844.



TOULOUSE.
IMPRIMERIE DE PHE MONTAUBIN,
PETITE RUE SAINT-RONE, 1.

—
1845.



1811

W. H. H. H.

THE NEW YORK

THE NEW YORK

THE NEW YORK

THE NEW YORK



THE NEW YORK

THE NEW YORK

THE NEW YORK

THE NEW YORK

RAPPORT
SUR
L'OEUVRE DE LA SOCIÉTÉ
DE
SAINT-VINCENT-DE-PAUL.

RAPPORT
DE
L'ŒUVRE DE LA SOCIÉTÉ
DE
SAINT-VINCENT-DE-PAUL
RAPPORT
DE
L'ŒUVRE DE LA SOCIÉTÉ
DE
SAINT-VINCENT-DE-PAUL

RAPPORT
SUR
L'ŒUVRE DE LA SOCIÉTÉ
DE
S^T-VINCENT-DE-PAUL,
A TOULOUSE ,
PENDANT L'ANNÉE 1844.

LU A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 6 MARS 1845.

La Société de St. Vincent de Paul de Toulouse s'est réunie, en assemblée générale, le 6 mars 1845, dans le lieu ordinaire de ses séances, hôtel et salon de Lacroix, sous la présidence de Mgr. d'Astros, Archevêque de Toulouse, assisté de MM. Berger et Baillès, Vicaires généraux. Plusieurs Chanoines et ecclésiastiques, parmi lesquels M. l'Archiprêtre de la Métropole, plusieurs magistrats, et professeurs de l'Enseignement supérieur et secondaire, ainsi qu'un grand nombre de personnes honorables de la ville, s'étaient rendus à l'invitation de la Société, dont plus de cent membres étaient présents, au nombre desquels M. le Président du tribunal de 1^{re} instance et M. le Maire de Toulouse.

Après la prière d'invocation, M. le Président général a remercié Monseigneur l'Archevêque de l'intérêt persévérant dont il veut bien donner les preuves à la So-

ciété, et réclamé la bienveillante attention de S. G. pour la lecture du rapport sur l'état de l'OEuvre pendant l'année 1844.

La parole est ensuite donnée à M. le Secrétaire général, qui s'est exprimé en ces termes :

MONSEIGNEUR ,

MESSIEURS ,

« La charité catholique ne recherche ni l'éclat, ni le bruit extérieur, et elle ne veut, pour les bonnes œuvres qu'elle accomplit, d'autre témoin que Dieu qui les inspire et qui doit les couronner un jour.

» Il y a cependant, pour cette vertu sublime, des moments favorables, où, sans quitter ses modestes allures, elle peut et doit même élever sa voix au dehors, soit pour exciter la générosité des fidèles, soit pour faire entendre au monde, si égoïste et si froid, les énergiques protestations du malheur contre un emploi déréglé des richesses temporelles.

» La Société de St. Vincent de Paul, qui est fille de la charité, ne peut agir autrement que sa mère, et tour à tour il faut dès lors qu'elle participe dans ses actes du secret et de la publicité.

» C'est ainsi que, d'une part, elle se préoccupe très-peu de ce qui se passe autour d'elle, ailleurs que dans l'asile où se plaint la misère, où quelquefois voudrait entrer le désespoir; les membres qui la composent, et qu'entraînent plus ou moins les exigences de leur posi-

tion sociale, sont heureux de pouvoir se soustraire quelques instants à ce qu'elles ont de trop impérieux, pour assister, comme dans une douce retraite, à nos paisibles réunions; c'est dans le calme de nos assemblées hebdomadaires, et surtout dans le mystérieux recueillement de celles qui ont lieu aux pieds des autels que vous venez puiser, Messieurs, la matière abondante des secours spirituels et temporels dont ensuite vous savez faire en silence une distribution éclairée.

» Mais d'autre part aussi, nous avons nos occasions solennelles de paraître au grand jour, et nos devoirs envers les pauvres nous obligent à ne les point négliger: — tantôt la Société veut montrer, à qui sait le comprendre, que son premier titre à la bienveillance publique consiste dans son caractère d'association religieuse, et alors elle convie ses bienfaiteurs charitables à fêter avec elle ce grand Saint, chéri de tous les cœurs, qui la soutient de son patronage; — comme aussi elle se joint au triomphal cortège du Seigneur, quand il descend de son tabernacle et vient bénir nos demeures en se reposant sous nos arceaux de feuillage et nos tentes de lin; — tantôt c'est pour provoquer en faveur de notre OEuvre des largesses nouvelles que nous faisons parler de nous; dans ce but, nous ne craignons pas d'avoir recours à la voix puissante de ces ouvriers évangéliques, qui, en passant parmi nous, savent fixer au pied de leurs chaires de si nombreuses multitudes; — ou bien nous nous plaçons au seuil du temple, en ce jour commémoratif de la dernière Cène, où toute notre population s'empresse dévotement à suivre les douloureuses stations de l'Homme-Dieu dans Jérusalem, et nous implorons avec constance, dans l'intérêt de nos pauvres, tous ces cœurs chrétiens, brisés et marris au souvenir de si ineffables souffrances; — une autre fois, nous appelons, dans cette enceinte même et sous les stimulantes émotions d'une

chance plus ou moins heureuse, les sympathiques amis des pauvres, et ils viennent y admirer le goût et la délicatesse des offrandes que les arts, l'industrie ou le travail innocent de la jeune et pieuse personne destinent à l'envi au trésor de St. Vincent de Paul ; — Enfin, Messieurs, il est une autre circonstance qui nous met annuellement en rapport avec le public de notre bonne ville ; c'est lorsque, ainsi qu'aujourd'hui, nous venons lui rendre compte de l'état de notre OEuvre durant l'année qui vient de s'écouler : il est juste, Messieurs, que ces autorités de tout ordre qui nous protègent et nous aiment, que ces bienfaiteurs persévérants qui nous prêtent leur concours, soient régulièrement informés de notre situation, de nos joies, de nos désirs, de nos espérances ; il faut surtout leur prouver incessamment que l'emploi des ressources qu'ils nous confient est dirigé par un esprit d'invariable charité, et que nous sommes aussi loin sous ce rapport d'une irréfléchie prodigalité que d'une coupable parcimonie.

» Voilà comment nous tâchons de concilier ces nécessités de secret et de publicité dont je parlais tout à l'heure, et il semble, à la faveur qui nous accompagne, que nous n'avons pas mal compris jusqu'ici ces exigences diverses : les résultats que nous allons avoir l'honneur de vous présenter nous paraissent en fournir une preuve nouvelle.

» Il est convenable, Messieurs, de commencer ce compte-rendu, en vous disant quelques mots des changements survenus, pendant l'année 1844, dans l'organisation et le personnel de notre Société, pour vous entretenir ensuite de ses travaux et de son budget durant le même exercice.

» Notre organisation n'a subi qu'une seule modifica-

tion dont il soit utile de vous entretenir, c'est l'établissement de l'*aspirance* pour les jeunes gens qui, quoique animés déjà des saintes ardeurs de la charité, paraissent, à cause de leur âge, ne pas offrir toutes les garanties de maturité et de discernement nécessaires pour qu'on puisse leur confier l'accomplissement des obligations de tout membre *actif* de la Société. Ce dernier titre ne peut désormais être accordé qu'à celui qui a atteint l'âge de dix-huit ans; mais trois ans auparavant, tout jeune homme chrétien pourra compter parmi nous comme membre *aspirant*; en cette qualité, il visitera régulièrement, avec des membres actifs, les familles confiées à ces derniers; il pourra s'imprégner de l'esprit de notre OEuvre, et montrer même quelquefois, dans cette sorte de noviciat, des qualités précoces et suffisantes pour que le Conseil de direction abrège en sa faveur la durée des épreuves qui lui sont imposées. Cette innovation apportée à nos statuts primitifs, et dont plusieurs autres conférences ont également reconnu l'utilité, éveillera, nous en sommes certains, la sollicitude des pères de famille, qui seront ambitieux d'enrôler leurs enfants sous notre bannière, et de nous commettre le soin de ces sujets chéris en qui reposent toutes leurs espérances.

» Le mouvement de notre personnel mérite, Messieurs, à son tour, de nous arrêter quelques instants.

» Hâtons-nous d'abord de payer le tribut de nos regrets et de notre affection à deux membres de la Société qu'il a plu à Dieu de rappeler à lui; si l'un d'entre eux (1) appartenait à cette portion de nos confrères qui nous guident et nous encouragent par les conseils de leur expérience, tandis que l'autre (2) faisait partie de cette jeunesse dévouée, vérifiant sous nos yeux cette parole du prophète que: « *il est bon pour l'adolescent*

(1) M. Pernet.

(2) M. Maurice Sacarau.

de porter le joug du Seigneur » ; tous deux au moins étaient animés d'une même activité pour le bien, et se sont endormis dans des sentiments pleins de douce consolation. Prions néanmoins pour eux, Messieurs ; car le chrétien ne se prononce pas aussi vite que l'homme du monde sur le sort des fidèles défunts, et sa tendresse fraternelle s'alarme au souvenir de ce lieu d'épreuves, où, à travers tant de souffrances, le plus léger alliage doit devenir or pur. Prions pour eux, et que, par la miséricorde infinie, il se forme bientôt, si elle ne l'est déjà, auprès de Dieu, une conférence de St. Vincent de Paul, qui marche à notre tête et nous aplanisse les voies.

» D'autres nous ont quittés, mais ce n'est pas encore pour *« la patrie que nous cherchons »*. Un prêtre plein d'éloquence et de cœur (1), un jeune étudiant en droit (2), jaloux, ce semble, du bonheur de deux autres de nos confrères qui les avaient précédés, ont voulu embrasser l'état religieux et combattre *« comme de vaillants soldats les combats du Seigneur »* ; qu'ils soient bénis dans leur carrière, et qu'unis de cœur avec nous, ils stimulent de loin et réchauffent nos timides efforts. — Il nous a promis aussi, Messieurs, au jour de mutuelles émotions, de rester avec nous par la charité, quoiqu'en nous quittant pour obéir aux devoirs de son important emploi, ce pieux et honorable militaire (3) qui, dans le Conseil de direction, comme dans les travaux des conférences, nous a constamment donné les preuves de qualités éminentes que lui seul paraissait ignorer ! Nos vœux le suivront loin d'ici, jusqu'à ce qu'il plaise à la Providence de le

(1) M. l'abbé Corail, chanoine honoraire de Montauban.

(2) M. Amédée Pagès, de Beaucaire.

(3) M. le colonel d'artillerie Martin.

rendre à notre affection empressée ; enfin , ces jeunes confrères aussi que leurs familles nous avaient confiés , pendant la durée de leurs études , et qui sont rentrés chacun dans leur pays d'origine , doivent être assurés de notre continuelle sympathie , comme ils nous permettront de compter sur leur pieux souvenir. Quelques-uns d'entre eux ont du reste déjà donné des preuves de leur attachement constant à notre OEuvre , en devenant fondateurs de nouvelles conférences , parmi lesquelles il faut désormais compter celle d'Agen , qui vient de se mettre tout récemment en rapport avec nous.

» Si les anciens de la Société ont ainsi vu leurs rangs s'éclaircir en quelque manière , de nouveaux membres sont venus les resserrer , et , en réparant nos forces , amoindrir nos légitimes regrets : *Pro patribus nati sunt tibi filii*. Le Conseil de direction a en effet admis , dans le courant de l'année 1844 , 36 membres actifs et 1 membre aspirant. Ces nouveaux confrères appartiennent à des carrières différentes , et la science , les arts , le commerce et l'industrie ont voulu avoir leurs représentants auprès des pauvres ; ainsi est-il prouvé que « *la vraie science consiste à connaître le Christ* » souffrant et malheureux dans ses membres , — que le beau véritable trouve ses plus nobles inspirations dans la pratique du bien , — que toutes les spéculations heureuses du négoce , « *fissent-elles gagner le monde* », ne peuvent suffire au chrétien , et que les progrès les plus admirables de l'industrie et du bien-être matériel ne seraient que d'effroyables punitions de Dieu , s'ils entraînaient après eux la décroissance de la charité. Mais ce qui doit surtout nous réjouir , Messieurs , dans ce recrutement de notre Société , auquel le Conseil de direction apporte toute la prudence dont il est capable , c'est que , si des hommes d'un âge mûr et d'une position déjà faite dans le monde ont continué de venir nous apporter la coopération de leur zèle , la majeure partie

de nos nouveaux confrères est prise parmi cette jeunesse dont nous signalions le dévouement, il y a quelques instants, et dont il nous faut bien ici constater le judicieux bon sens; car son émulation à se jeter dans nos rangs indique, à ne pas en douter, qu'elle reconnaît franchement, dans une conduite conforme aux prescriptions de Dieu et de l'Eglise, l'indispensable condition des succès de l'intelligence et du travail. Le passé de nos confrères doit, du reste, sur ce point, leur répondre de l'avenir. (1)

» Voilà donc, Messieurs, ceux que le Seigneur envoie travailler à la partie de sa vigne que le monde méprise et qu'il laisse sans culture : le sol en est ingrat, l'aspect en est désolé, et les intempéries de la saison la traitent avec rigueur; mais le rude travail qu'elle exige ne vous a point rebutés, et voici ce que vous avez fait.

» Dans le courant de l'année 1844, la Société de Toulouse a visité 570 familles environ (2), appartenant à tous les quartiers de la ville.

(1) Les grands prix décernés par la Faculté de Toulouse, aux docteurs en droit et aux aspirants au doctorat, ont été, durant trois années successives, obtenus par des membres de la Société de Saint Vincent de Paul.

(2) Il faut remarquer que ce chiffre n'est qu'un terme moyen : le nombre des familles secourues est essentiellement variable, suivant les diverses saisons de l'année. Plusieurs sont visitées pendant quelques semaines, et abandonnées ensuite, à raison, soit de l'amélioration de leur état, soit de la pénurie momentanée de nos ressources. Celles qui ne retombent pas dans le besoin sont, ou immédiatement ou plus tard, remplacées par de nouvelles. De ce roulement continu, il est résulté que la Société a secouru moyennement, pendant les douze mois de l'année 1844, 570 familles; mais comme elles n'ont pas toujours été les mêmes, on peut évaluer à huit ou neuf cents le nombre de celles qui ont reçu des secours continuels, alternatifs, ou passagers.

» Ce nombre, divisé entre les trois conférences, qui comprennent les dix circonscriptions paroissiales (1) présente, pour chacune d'elles, le résultat suivant :

196	familles	pour la conférence de la Daurade ;
194	--	pour celle de St.-Etienne ;
180	--	pour celle de St.-Jerôme.

570.

» Peut-être ne serez-vous point fâchés, Messieurs, de connaître, par simple énumération décroissante, quels sont les quartiers et les rues de notre ville qui renferment le plus grand nombre de nos pauvres : la charité peut bien avoir ses plans topographiques et sa géographie particulière : aussi, tandis que, semblable à celui qui foule de ses pieds ignorants le sol recélant la mine précieuse, le voyageur curieux traversera inattentif et à la hâte ces rues tortueuses de notre antique cité où vous courez avec un si généreux empressement, vous penserez, vous Messieurs, à la merveilleuse transformation que Dieu, « *cet admirable ouvrier* », doit opérer sur les pleurs amers que cachent et abritent à peine de dégoûtantes masures, et qui se préparent à devenir sous sa main, « *des diamants immortels* » : ainsi vous ne passerez plus avec insouciance dans les rues de Tounis, des Blanchers, Peyrolières, Grand Faubourg St.-Michel, de l'Etoile, des Recollets, des Penitents-Noirs, des Bœufs, des Quêteurs, et du Cheval-Blanc. Il faut respecter ces demeures ; le malheur y fait son séjour.

» Si tous ces pauvres, considérés sous le rapport de

(1) La Conférence de la *Daurade* comprend les paroisses de la Daurade, de la Dalbade, et de Saint-Nicolas ; celle de *Saint-Etienne*, les paroisses de Saint-Etienne, de Saint-Exupère, et de Saint-Aubin ; celle de *Saint-Jérôme*, les paroisses de Saint-Sernin, de Saint-Jérôme, du Taur, et de Saint-Pierre.

leurs besoins matériels, sont classés dans trois catégories correspondant à peu près à trois degrés différents de misère (1), et servant de mesure pour les secours qu'ils ont à recevoir de la Société, il est clair qu'ils ne peuvent, sous le rapport moral, être soumis à aucune classification, et que chaque famille offre pour ainsi dire sa physionomie particulière. Votre devoir, Messieurs, et vous ne manquez point de l'accomplir, consiste dès lors à bien saisir la position de chacune, et à lui approprier avec discernement ces secours importants dont le pain matériel n'est que l'enveloppe et le canal.

» Ainsi, parmi les pauvres que nous avons visités pendant l'année 1844, il s'en est trouvé qui ont autrefois joui des splendeurs de l'opulence et que des revers inattendus ont fait subitement descendre au plus profond de la détresse : — pour ceux-là, que de ménagements vous avez dû apporter dans vos relations avec eux, et au moyen de quelle délicatesse vous êtes-vous appliqués à leur faire comprendre que, si nous les secourons pour l'amour de Dieu, c'est aussi en son nom et pour son amour qu'ils doivent accepter les cuisants sacrifices que leur position actuelle exige de leur amour-propre et de leur susceptibilité.

» D'autres, au contraire, et c'est le plus grand nombre, appartenaient, par leur naissance, aux classes inférieures de la société, et ils ont excité d'autant plus toute votre compassion. Chez eux surtout a paru la diversité des causes productrices de la misère; l'âge avancé, la maladie, le chômage, le vice quelquefois encore dominant, vous ont tour-à-tour suggéré de pieuses industries pour en réparer les désastres; vous avez recherché si cet état chronique et persévérant d'infortune ne participait

(1) Art. 40 du Règlement de la Société.

point d'une déplorable oisiveté, — si, triste révélation à faire, vous n'aviez point à lutter contre quelqu'un de ces pauvres par habitude, qui finissent par se complaire dans les haillons dont ils se font un titre auprès des cœurs sensibles ; — si surtout cette gangrène extérieure n'avait pas de proche en proche gagné l'âme de ces malheureux, éloignés peut-être depuis bien des années de la pratique religieuse, — et alors, suivant les cas, vous avez adopté un traitement convenable pour ces diverses maladies ; — il en est parmi vous, qui, en présence des nombreux enfants envoyés par Dieu aux familles qu'ils visitaient, ont été pleins de sollicitude pour choisir à chacun d'eux une honnête profession, et qui sont même parvenus à faire entrer jusque dans la milice du sanctuaire des jeunes gens que Dieu s'était choisis, comme autrefois le furent les apôtres, parmi les plus pauvres et les plus humbles de ses serviteurs. Grâce encore à vos soins, on a vu des relations coupables se transformer en unions légitimes, des intelligences abruties par l'ignorance s'épanouir aux vives clartés de la vérité, et des voix jadis sombres et rauques s'ouvrir et vibrer pour chanter les louanges de la miséricorde divine ; on a vu enfin des hommes frappés par la justice humaine, et que le châtiment avait heureusement améliorés, trouver dans votre généreuse assistance les secours nécessaires pour commencer une carrière de travail et de moralité.

» Voilà, Messieurs, quelques-uns des traits que votre modestie n'a pu entièrement cacher à nos investigations et que nous sommes fier de retracer, comme organe public de la Société : soyez-en félicités, nos chers confrères, mais félicités comme on doit l'être d'une bonne action, c'est-à-dire, pour avoir été les instruments honorés de Dieu en de semblables missions.

» C'est le cas, Messieurs, de faire maintenant passer sous vos yeux, le tableau rapide de l'état de nos finances

durant l'exercice 1844. — Les besoins impérieux des familles, dont j'ai essayé de vous faire entrevoir la situation si diverse, n'ont pu être satisfaits, même en partie, vous le sentez bien, que grâce aux libéralités dont la bienfaisance des habitants de Toulouse nous a fait les économes. Les détails qui suivent sont dus à l'obligeance de M. le trésorier-général, auquel le Conseil de direction est heureux chaque année de décerner de nouveaux éloges, au nom de la Société, pour l'ordre qu'il a établi et qu'il maintient dans notre comptabilité.

» Les dépenses de la Société se sont élevées, pendant l'année 1844, à 10,882 f., distribués entre la caisse générale et les caisses particulières des trois conférences; la première a une double source de dépenses que n'ont point les secondes : car elle paie les frais de toute sorte qu'entraîne la marche de la Société, et elle fournit, en cas de besoin, des subventions plus ou moins élevées aux caisses particulières, tandis que ces dernières ne pourvoient qu'aux dépenses de secours proprement dits, auxquels concourt de son côté la caisse générale, soit dans des cas de misère extraordinaire, soit pendant les mois de l'année où les trois conférences se confondent en une seule, c'est-à-dire du 1^{er} août au 30 novembre.

» D'après cela, la caisse générale a dépensé :

Soit en secours	1,424 f. 28 c.
Soit en subventions.	5,150 f. 00
Soit en frais divers.	660 f. 20
Total.	7,234 f. 48
La caisse de la Daurade a dépensé	2,860 f. 79 1/2
La caisse de St.-Etienne a dépensé	3,138 f. 94
Celle de St.-Jérôme a dépensé. . .	2,797 f. 78 1/2
Total.	8,797 f. 52.

» Mais ce dernier chiffre, pour être l'expression véritable de la dépense des caisses particulières, doit être diminué de 5,150 f. déjà portés en dépense pour la caisse générale au titre de *subventions*, ce qui réduit le total de la dépense spéciale des caisses particulières à la somme de 3,647 fr. 52 c. qui, ajoutée à celle de 7,234 f. 48 c. des dépenses de la caisse générale, ramène au chiffre ci-dessus de 10,882 fr.

» Si nous retranchons de ce total la somme des frais de toute nature, 660 f. 20 c., et que nous décomposions le reste 10,221 f. 80 c., représentant les secours alloués par les diverses caisses, en autant de parts qu'il est distribué d'espèces diverses de secours, nous aurons les résultats suivants :

« Il a été alloué :

22,497 bons de pain, représentant la		
somme de.	8,583 fr.	06 c.
1,694 bons de bois.	600	99
269 bons de charbonnille. . . .	88	40
567 bons de sarments.	57	90 (1)
370 bons de haricots.	82	75
468 bons de riz.	71	50
Secours extraord. en argent. .	737	20
Total égal.	10,221 fr.	80 c.
qui, joint au montant ci-dessus		
des frais	660	20
ramène encore au total général		
de	10,882 fr.	» c.

(1) Sur ces 567 fagots de sarments, 400 étaient dûs à la générosité annuelle d'un honorable magistrat, membre de la Société, en sorte que le chiffre de 57 fr. 90 c. est la somme payée pour 167 fagots seulement.

» On pourrait encore décomposer en articles plus détaillés les sommes que nous venons de rappeler et voir combien chaque caisse, générale ou particulière, a distribué de bons de chaque espèce; mais nous craindrions, Messieurs, d'abuser entièrement de votre attention, et nous nous contenterons de faire imprimer ce nouvel aspect de nos dépenses en même temps que le présent rapport (1).

» Avant de parler de nos recettes, nous devons néanmoins ajouter à ce qui précède, relativement aux dépenses, qu'outre les secours dont il vient d'être question, la Société a distribué, en nature, à ses pauvres, de nombreux objets de vestiaire ou de literie, qu'elle a dûs à la générosité de diverses personnes charitables. L'appel que nous fîmes, à ce sujet, l'an dernier, été entendu en partie; nous le renouvelons cette année, en suppliant les amis des pauvres de vouloir bien nous adresser (2) tous les objets de cette nature qu'ils ne pourront plus utiliser, et qui seront pour nous d'un grand prix. Notre reconnaissance sera des plus profondes, et nous croyons fermement qu'à des libéralités de cette sorte doit revenir la récompense, promise par le maître, pour le simple verre d'eau froide donné en son nom.

» Voici maintenant, Messieurs, les ressources dont la Providence nous a confié la distribution, pour subvenir aux dépenses que nous venons d'énumérer.

» L'actif de la Société s'est élevé		
à la somme de.	15,520 fr.	71 ^c 1/2
» Mais, en en déduisant la somme		
restant en caisse au 31 décembre		
1843,	2,382	22

(1) Voyez le tableau placé à la fin de ce *Rapport*.

(2) On est prié d'adresser tous ces objets chez M. VILLARS, Trésorier, rue Croix-Baragnon, n° 12.

le total réel des recettes ne s'est
 élevé qu'à celle de. 13,138 49 1/2
 ce qui, comparé aux recettes de
 l'année 1843, présente une aug-
 mentation de. 2,070 35 1/2

» Ce chiffre de 13,138 fr. 49 c. 1/2 se distribue encore
 entre la caisse générale et les caisses particulières.

» La 1^{re} a reçu 9,118 fr. 75 c.
 ainsi composés :

Dons divers. . . .	171 fr. 30 c.	
Assoc. bienf . . .	211	» »
Collectes	330	» »
Loterie	6,076	» »
Quête à l'église		
de la Daurade . .	550	» »
— du Jeudi S. . .	1,203	90
— A St-Etienne . .	326	» »
— Pour la Fête		
de S. Vincent. . .	250	55

9,118 fr. 75 c.

» Les caisses particulières ont reçu
 en totalité la somme de. . . . 4,019 fr. 74 c 1/2

La conférence de la Daurade a
 reçu 1,298 fr. 68 c. 1/2

Collectes	615 fr. 73 c. 1/2
Dons particuliers.	110
Assoc. bienf . . .	572 95

1,298 fr. 68 c 1/2

Celle de Saint-Etienne a reçu 1,659 fr. 21 c.

Collectes	667 fr. 21 c.
Dons particuliers	136
Assoc. bienf . . .	856

1,659 fr. 21 c.

Celle de Saint-Jérôme a reçu 1,061 fr. 85 c.

Collectes 451 fr. 35 c.

Assoc. bienf. 610 50

1,061 fr. 85 c.

» Ces diverses recettes particulières, ajoutées à celles de la caisse générale, ramène le total ci-dessus de 13,138 fr. 49 c 1/2

» L'état prospère de nos finances, et surtout les éléments qui les composent, fournissent plus que jamais la preuve de la faveur croissante dont nous sommes environnés, et que nous avons déjà signalée. La loterie suit toujours sa marche ascendante; le produit des associés bienfaiteurs et les dons particuliers, dont le chiffre avait diminué en 1843, ont repris, en 1844, un heureux accroissement qui, espérons-le, ne sera pas stationnaire; il est surtout consolant pour nous d'avoir à constater que les personnes pieuses commencent à penser à nous pour la distribution de leurs aumônes après leur décès: la confiance, dont ces dispositions sont la preuve, ne fera que grandir, s'il plaît à Dieu, et nous verrons alors se vérifier pour nous cette parole que notre saint patron adressait aux bonnes servantes des pauvres: « Si nous » nous acquittons fidèlement de notre devoir, les pauvres » nous manqueront plutôt que les fonds nécessaires pour » les assister ».

» Tel est, Messieurs, le tableau de notre OEuvre, au 31 décembre 1844.

» Là s'est arrêté, les années précédentes, la tâche du Secrétaire-général; là aussi devrait naturellement s'arrêter la nôtre, si nous n'avions quelques mots à vous dire sur le développement nouveau qui a été donné

à notre OEuvre , sous l'approbation de l'autorité religieuse et civile , et avec l'appui de toutes les personnes les plus prudentes de notre ville : il s'agit , vous le comprenez , du *Salon de réunion* que la Société de Saint Vincent de Paul a cru devoir établir , pour son usage , à Toulouse , comme il en existe déjà de semblables dans plusieurs villes de France.

» Le nombre toujours croissant de nos confrères avait rendu décidément trop étroite la modeste enceinte qui , déjà depuis plusieurs années , et grâce à la bienveillante hospitalité du vénérable pasteur de la paroisse Saint-Jérôme , nous servait d'asile pour nos réunions de charité. Nos assemblées générales y devenaient fort difficiles , et nous étions surtout privés de l'insigne honneur d'y pouvoir convenablement appeler ceux de nos protecteurs les plus fermes et les plus généreux ; d'autre part , les relations que la confraternité doit rendre si douces et si aimables , se trouvaient à peu près impossibles pour nous , et cela nous privait ainsi de cette force pour le bien , que l'union seule peut donner , et que l'on puise si abondamment dans ces colloques de l'amitié sainte et charitable que recommande tant le pieux auteur de l'Imitation ; enfin , Messieurs , et pourquoi le cacherions-nous en présence de nos plus jeunes confrères ? la Société partageait dès longtemps les sérieuses alarmes des pères de famille , qui , en envoyant leurs enfants dans notre ville , comme le fut autrefois saint Vincent de Paul lui-même , pour qu'ils s'y instruisent dans les sciences et les lettres , ne pouvaient se dissimuler les dangers véritables auxquels ils y étaient exposés , presque sans défense , au milieu des attrait d'une vie fraîchement indépendante , d'amis fort souvent vicieux et de divertissements dont l'immoralité n'en est pas moins certaine , pour être déguisée sous les charmes des représentations

scéniques les plus excitantes, des lectures les plus perfidement attachantes.

» Ces considérations réunies préoccupaient fortement le Conseil de direction et lui faisaient mûrir le projet de joindre au nouveau local, qui était devenu nécessaire pour nos réunions de charité, des moyens faciles d'instruction, des passe-temps honnêtes, des distractions salutaires, enfin des rencontres heureuses entre les divers membres de la Société.

» Ce n'est qu'après de sérieuses réflexions et après avoir invoqué l'Esprit-Saint que, dans la séance du Conseil en date du 18 novembre 1844, l'établissement du salon a été décidé, et, depuis le 1^{er} janvier 1845, il est en pleine activité.

» Ceci n'a nullement changé le caractère de la Société de St. Vincent de Paul : elle est toujours essentiellement société charitable et religieuse : aussi continue-t-elle avec application son œuvre principale, et se rend-elle chaque mois, comme par le passé, au pied des autels pour remercier Dieu de sa protection visible, et lui en demander la puissante continuation.

» Toutefois, Messieurs, s'il n'est pas besoin pour vous, il peut être utile pour l'ensemble du public, auquel ce rapport doit parvenir, de faire remarquer que le premier établissement du salon, pour lequel nous avons trouvé tant de facilités auprès de l'honorable propriétaire de cet hôtel, ainsi que des généreux administrateurs de l'Oeuvre des bons livres, n'a nullement grevé la caisse des pauvres, pas plus que ne la grèvera dans l'avenir son entretien journalier ; car il n'est point permis de lui faire même le plus léger emprunt dans ce but ; il est pourvu

à ces frais par des souscriptions particulières, émanées de chacun de vous, et ne devant nuire en rien aux collectes hebdomadaires, comme aussi par les dons empressés de nos membres honoraires, à la tête desquels notre bien-aimé Pontife daigne nous offrir une preuve nouvelle de son inépuisable munificence; il faut enfin ajouter que la charité vient même prélever son tribut au milieu des légitimes distractions qui vous sont offertes, et dont le Conseil a fait choix parmi celles qui lui ont seules paru convenir à une association comme la nôtre.

» C'est pourquoi, Messieurs, une commission spéciale, composée mi-partie de membres du Conseil et mi-partie de membres des trois conférences, est chargée, sous la surveillance du premier, de l'administration du salon et de tout ce qui s'y rattache; elle a ses officiers, sa caisse, sa comptabilité particulière, et chaque année ceux qui s'intéressent tant à nous seront mis en position, par un rapport particulier, de s'assurer du scrupule avec lequel les ressources qu'ils nous confient pour les pauvres sont sévèrement mises à part de celles qui sont destinées au salon.

» Espérons, Messieurs, que la réalisation de ce projet, qui était si vivement attendue par tous les hommes vraiment éclairés de notre ville, dont nous avons ainsi comblé l'un des vœux les plus chers, obtiendra toutes les sympathies des pères de famille, qui l'ignoraient encore, et fera participer cette nouvelle branche de notre OEuvre de la popularité qui entoure nos travaux de charité.

» Il est temps, Monseigneur, je le sens plus que personne, de terminer ce rapport déjà si long et qui a tant retardé pour nous le moment de recevoir vos paternelles

benédiction ; mais , en présence des progrès croissants de notre Société , nous ne pouvons finir sans nous demander la cause de sa marche ascendante ; car , en songeant aux timides commencements de nos conférences , nous pouvons bien nous écrier , comme autrefois notre saint patron , quand il considérait les grands progrès de sa congrégation de St. Lazare : « ô Sauveur , qui eût » jamais pensé qu'une si petite assemblée fût venue en » l'état où elle est maintenant ? Si l'on m'eût dit cela » pour lors , j'aurais cru qu'on se moquait de moi : et » néanmoins c'était par là que Dieu voulait donner commencement à la congrégation..... »

» Eh bien , Messieurs , cette cause de nos progrès , nous ne pouvons la taire.

» Les bonnes doctrines produisent seules les bonnes œuvres , — et voilà tout notre secret. — Inviolablement attachés que nous sommes à la foi catholique , c'est-à-dire , en possession de la vérité , Dieu est pour nous , et avec lui « *que pourrions-nous craindre* » et quels succès peuvent nous étonner ? « La divine providence , répétait » souvent St. Vincent de Paul , ne manque jamais pour » les œuvres qu'on entreprend par son ordre , tandis que » c'est en vain que l'homme bâtit la maison si Dieu lui-même ne l'édifie ». et Enfants de la divine charité , fermant nos yeux pour ne pas voir , nos oreilles pour ne pas entendre ce qui pourrait dans le monde extérieur non seulement l'éteindre , mais même la refroidir un peu , nous marchons unis comme des frères et nous tâchons , toujours suivant le langage de notre Saint : « d'aller droit et d'agir équitablement avec tout le » monde » : « *Qui donc alors pourrait nous résister ?* » — Tels nous avons été , Messieurs , et la grâce ne nous a point manqué ; tels nous voulons être toujours , et soyez certains qu'elle ne nous manquera pas davantage : nous

pouvons dès lors espérer que, dans l'avenir comme dans le passé, lorsqu'il s'agira dans la Cité des confrères de St. Vincent de Paul, on n'en parlera jamais qu'avec cette confiance et cette considération que doivent inspirer une foi vive et une conduite morale sagement disciplinée ».

La lecture de ce rapport étant terminée, Monseigneur d'Astros a pris la parole, et, dans une allocution pleine d'affectueuse onction, s'est félicité de se trouver au milieu des membres de la Société, et s'est réjoui avec elle des progrès croissants qu'elle a faits, par les bénédictions de Dieu, depuis son établissement dans la ville archiépiscope. Monseigneur l'Archevêque a dit combien son cœur pastoral et l'Eglise tout entière éprouvaient de consolations, au milieu de la douleur que leur causent l'incrédulité et l'impiété de ce siècle, en voyant grandir une association de jeunes-gens, unis ensemble comme des frères dans un même esprit de charité pour les malheureux. S. G. a fait sentir que la charité chrétienne est tout autre chose que la philanthropie dont le monde fait tant de bruit, et que la véritable bienfaisance a son unique source dans la foi catholique. Monseigneur a ensuite donné toute sa haute approbation à l'établissement du *Salon de réunion* pour les membres de la Société, en a rappelé tous les précieux avantages, et a exprimé ses vœux les plus ardents pour l'entière prospérité de cette nouvelle partie de l'OEuvre.

Après cette allocution, la séance a été terminée par la quête, la prière à la sainte Vierge, et la bénédiction de Monseigneur l'Archevêque.

RÉPARTITION

ENTRE LA CAISSE GÉNÉRALE ET LES CAISSES PARTICULIÈRES DES
DIVERSES ESPÈCES DE SECOURS DISTRIBUÉS PAR LA SOCIÉTÉ.

		BONS.	PRIX.	TOTAUX EN ARGENT.
Pain.	Caisse gén.	3,331	1,103 f 48 ^c	8,583 f 06 ^c
	Daurade.	6,138	2,386 94 1/2	
	St-Etienne.	6,597	2,554 14	
	St-Jérôme.	6,431	2,478 49 1/2	
		22,497	8,583 f 06 ^c	
Bois.	Caisse gén.	133	47 25	600 99
	Daurade.	627	222 65	
	St-Etienne.	576	204 40	
	St-Jérôme.	358	126 69	
		1694	600 f 99 ^c	
Charbonnille.	Caisse gén.	000	000 00	88 40
	Daurade.	127	42 80	
	St-Etienne.	90	29 55	
	St-Jérôme.	52	16 05	
		269	88 f 40 ^c	
Sarments.	Caisse gén.	248	26 90	57 90
	Daurade.	119	6 30	
	St-Etienne.	166	13 80	
	St-Jérôme.	34	10 90	
		567 (*)	57 f 90 ^c	
Haricots.	Caisse gén.	175	39 85	82 75
	Daurade.	00	00 00	
	St-Etienne.	145	31 90	
	St-Jérôme.	50	11 00	
		370	82 f 75 ^c	
Riz.	Caisse gén.	64	9 60	71 50
	Daurade.	66	10 65	
	St-Etienne.	176	29 85	
	St-Jérôme.	162	23 40	
		468	71 f 50 ^c	
Secours extr. en argent	Caisse gén.	»	137 20	737 20
	Daurade.	»	191 45	
	St-Etienne.	»	277 30	
	St-Jérôme.	»	131 25	
			737 f 20 ^c	
				10,221 f 80 ^c

(*) Voir la note de la page 15.

